



MAIRIE
DE
POUILLON
40350 - LANDES

6.1 Police municipale – 2025/159

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DE 3^{ème} CATÉGORIE
Vide - Poussette**

Le Maire de POUILLON (Landes),

VU la demande présentée par Mme ASSAILLY Sandrine, présidente de l'APEL à Pouillon.

VU les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé publique,

ARRÊTÉ

Article 1 : Mme ASSAILLY Sandrine, présidente de l'APEL à Pouillon est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie à la Halle le 07 décembre 2025 de 9h à 18h, à l'occasion d'un vide grenier et d'une bourse aux jouets.

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pouillon et Mme ASSAILLY Sandrine, présidente de l'APEL à Pouillon, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUILLON, le 10 octobre 2025

Le Maire,

Thierry LE PICHON

